

**Délibération du Conseil Communautaire**

Le mercredi 25 février 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribérais (CCPR) s'est réuni à Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 19 février 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano -Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert -Jean-Marcel Beau- Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clement Lermancier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac- Gonthier- Laurent Casanave – Christine Laurent -Dominique Caillou -Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette –Pierre Guigné- Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	5	Sandra Le Kverne pour la commune de Jean-Pierre Prigul Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles St Sébastien Michel Vallade pour la commune de La Chapelle Montabourlet Xavier Garraud pour la commune de Christophe Rossard Patrick Laguillon pour la commune de St Paul Lizonne
Titulaires absents	10	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Alfred Gonnard- Joël Constant – Catherine Esculier – Christophe Rossard Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet
Procurations	3	Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Esculier à Christine Laurent Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2026 / 38 : (Code Nomenclature /421)

DATE : 25 FEVRIER 2026

RAPPORTEUR : Yves Mahaud

OBJET : Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°

Considérant les avis de la commission Administration Générale et Ressources Humaines du 3 novembre 2025.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité afin de satisfaire aux besoins du service voirie.

Sur le rapport de Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE

Service de la voirie :

- Le recrutement direct de 1 adjoint technique non titulaire pour accroissement temporaire d'activité du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique précité si les besoins du service le justifient.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR Prefecture

024-200040400-20260225-2026_38-DE
Reçu le 02/03/2026

2026/38 du 25 février - CCPR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 56

Votes contre : 0

Abstention : 0

Publié le 04-03-2026

Le Secrétaire de séance du 25 février 2026
Yves Mahaud

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Yves MAHAUD

Monsieur Yves Mahaud

